

## **Académie Inter Musicale de Paris**

**Secrétariat téléphonique centralisé : 01 45 65 01 02**

Lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 19h

samedi de 10h à 13 h et de 14h à 16h.

1 rue Henri-Becque - Hall D - BAL 98 - 75013 Paris

Octobre 2012

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Toute l'année, vous pouvez choisir **vos horaires de cours** et effectuer une inscription, sur place dans nos écoles, aux permanences de renseignements et d'inscriptions ; voir l'encadré en bas de page.

Vous trouverez de nombreuses informations sur la documentation 2012-2013.

Concernant les horaires des cours collectifs, vous pouvez télécharger les PDF des horaires qui sont régulièrement mis à jour sur notre site.

Pour les horaires individuels, le secrétariat est à votre disposition pour étudier avec vous au téléphone les horaires disponibles qui pourraient vous convenir.

Pour vous inscrire, la fiche adhésion inscription sera à renseigner le plus complètement possible. Cette fiche peut être téléchargés sur notre site Internet <http://www.aimparis.fr/>

En vous souhaitant bonne réception et dans l'attente de vous satisfaire, nous vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Vos bien dévoués, Christophe FONTENAY et Lionel GUILLERY, directeurs des Académies Musicales

### **Permanences de renseignements et d'inscription**

M° Bastille, 11 rue Amelot - 75011 : mardi 18h-19h30

M° Voltaire, 16 rue Gerbier - 75011 : lundi 18h-19h30

M° Daumesnil, 8 rue de Wattignies - 75012 : mercredi 18h-19h30

M° Place d'Italie, 8 rue Albert Bayet - 75013 : mardi 18h-19h30

M° Plaisance, 5 rue Boyer-Barret - 75014 : jeudi 18h-19h30

M° Convention, 85 rue de l'Abbé-Groult - 75015 : mercredi 18h-19h30

M° Lourmel, 16 villa Frédéric Mistral - 75015 : mardi 18h-19h30

**Secrétariat central, 1 rue Henri Becque - 75013 : du lundi au vendredi 12h-14h**

*Vous pouvez réaliser votre inscription pour une Académie Musicale depuis toutes les permanences des Académies Musicales ou directement à une permanence du secrétariat central de l'AIMP.*

***Site : [aimparis.fr](http://aimparis.fr)***

***E-mail : [musicale@aimparis.fr](mailto:musicale@aimparis.fr)***

## MODALITES POUR VOTRE INSCRIPTION

Le chèque d'adhésion est à séparer des chèques de prestations des cours : toujours 1 fiche par élève et 1 chèque d'adhésion de 57€ par élève.

**Prestations multiples (par famille) :** il est préférable, même si cela vous fait faire beaucoup de chèques, pour plus de clarté et en cas d'annulation d'un enfant, de **ne pas cumuler non plus vos paiements de prestations**. Vos règlements seront échelonnés si les dossiers nous parviennent dans la même enveloppe : **les chèques d'une même famille pouvant être présentés en banque de façon échelonnée** (1 mois après pour le 2ème enfant et 2 mois après pour le 3ème enfant). **Cochez alors la case « Famille »** prévue sur la fiche en indiquant le nombre de dossiers concernés et leurs n° AIMP.

### 1- recto : feuille d'adhésion 2012-2013.

Cochez le lieu où vous souhaitez suivre le(s) cours. Cochez l'AM d'adhésion (en général, c'est la même) Complétez les informations, datez, signez et joignez un chèque de 57€ à l'ordre de «Académie Musicale» en indiquant au dos du chèque votre n° de référence AIMP ou à défaut, les noms et prénoms de l'élève.

Note : s'il s'agit d'un enfant, la fiche est à son nom ; si le nom indiqué sur le chéquier est différent, remplissez bien la case « nom du payeur ». Pour les mineurs : autorisation de sortie incluse dans la fiche à signer dans tous les cas dans le cadre.

### 2- verso : feuille d'inscription aux prestations 2012-2013 :

Cochez le lieu où vous souhaitez suivre le(s) cours.

Renseignez les cases en pointillé. Cochez les cours choisis sans mettre d'horaire.

Calculez votre total trimestriel ; choisissez votre périodicité de paiement : année, trimestre ou mois. Puis joignez tous les chèques datés du jour, couvrant les frais jusqu'en juin 2013, à l'ordre de « Académie Musicale », **en indiquant votre n° de référence AIMP au dos de chaque chèque** ou à défaut, les noms et prénoms de l'élève.

**3- si vous ne pouvez vous rendre à une permanence, vous pouvez adresser votre inscription complète, dans une enveloppe A4, à :**

**Académie Musicale du.....°..... - Inscription**

**1 rue Henri Becque - Hall D-Bal 98 - 75013 PARIS**

ou déposez-la dans la boîte à lettres d'une Académie Musicale

Nous vous rappellerons dès réception pour les choix d'horaires.

## PRECISIONS

Si vous prévoyez de suivre des cours sur plusieurs Académies Musicales :

\* choisissez l'Académie où vous serez adhérent (cochez toujours un seul arrondissement) et remplissez bien la partie adhésion.

\* sur la partie "inscription aux prestations", cochez normalement les cours que vous prévoyez de suivre dans cet arrondissement et joignez les chèques correspondants ;

\* pour l'inscription aux cours dans d'autres arrondissements, prenez une 2<sup>ème</sup> fiche, à disposition dans les AM ou téléchargez la fiche sur notre site Internet, cochez l'arrondissement où l'adhésion est déjà effectuée sans remplir à nouveau ce côté adhésion et complétez normalement la partie "prestations" pour les cours visés et joignez les chèques correspondants aux cours.

**Email de la secrétaire en charge de votre Académie Musicale et le nom des personnes responsables.**

AM11°B :	nelly@aimparis.fr	Lionel Guillery, directeur
AM11°V :	nelly@aimparis.fr	Lionel Guillery, directeur
AM12° :	laetitia@aimparis.fr	Lionel Guillery, directeur
AM13° :	svetlana@aimparis.fr	Marie-Jo Soto, adjointe au directeur
AM14° :	caroline@aimparis.fr	Marie-Jo Soto, adjointe au directeur
AM15°C :	panteha@aimparis.fr	Christophe Fontenay, directeur
AM15°M :	caroline@aimparis.fr	Christophe Fontenay, directeur